

Lettre aux adhérents ATLAS

Chers adhérents,

En signant la nouvelle convention qui régit les relations entre nos deux associations, les conseils d'administration d'ATLAS et de l'ATLF ont pris la décision que, à partir de 2015, chaque association collecterait ses cotisations auprès de ses propres adhérents.

L'adhésion à ATLAS n'est ainsi plus automatique, elle résulte d'un acte volontaire, qui exprime un intérêt et un soutien à notre action. Elle nous donne une capacité à promouvoir plus efficacement la traduction littéraire auprès du public, des professionnels du livre, des pouvoirs publics et des médias. Elle donne en outre accès à un certain nombre de services, dont la possibilité de résider au Collège international des traducteurs littéraires, de bénéficier d'un tarif très réduit pour l'inscription aux Assises de la traduction littéraire à Arles et à la manifestation intitulée « Le Printemps de la traduction », qui viendra remplacer la « Journée de printemps » les 12, 13 et 14 juin prochains.

Jusqu'ici, une part de la cotisation à l'ATLF était reversée à ATLAS, ce qui faisait porter le montant des cotisations à l'ensemble des adhérents de l'ATLF. Désormais, la part de recettes propres de l'association issue des cotisations, part indispensable, sera supportée uniquement par les adhérents qui choisissent de le faire.

Le montant de la cotisation à ATLAS reste inchangé, il est de 35 euros.

Les liens historiques entre nos deux associations resteront manifestes, dans la mesure où les adhérents de l'ATLF bénéficieront d'une cotisation à tarif réduit, dont le montant sera déterminé par l'Assemblée Générale qui aura lieu le 19 mars prochain.

Vous pouvez d'ores et déjà adhérer à l'association en remplissant le bulletin d'adhésion téléchargeable sur notre site internet : www.atlas-citl.org. Nous proposons cependant à ceux d'entre vous qui sont adhérents à l'ATLF ou qui comptent le devenir d'attendre fin mars pour adhérer à notre association afin de bénéficier du tarif réduit qui aura été établi.

Par ailleurs, nous choisissons pour des raisons économiques et écologiques de communiquer avec vous par courrier électronique. Cette possibilité figure dans nos nouveaux statuts, mais nous ne voudrions pas priver d'information ceux qui sont attachés à la communication papier. Aussi nous vous demandons, si c'est le cas, de bien vouloir nous adresser par retour de courrier votre souhait de continuer à recevoir vos lettres d'information et convocations aux assemblées générales par courrier postal, nous y veillerons avec plaisir. À défaut d'une telle demande, nous nous adresserons à vous par voie électronique.

Bien cordialement,

Le Président,
Bernard Hœpffner

